

RÈGLEMENT RCA11 09009-5

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
(RCA11 09009)**

Vu les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19.1);

Vu l'article 169 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 89.2, 131 et 133 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Vu les articles 110.4 et 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

À la séance du 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) est modifié par :

1° l'insertion, à la définition « immeuble patrimonial », après les mots « de l'article 120 de cette loi » des mots « ou un immeuble inscrit à l'ANNEXE A intitulée « Liste des immeubles patrimoniaux inscrits au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal » ;

2° l'insertion, après la définition de « logement », des définitions suivantes :

« « logement social » : logement détenu par un organisme à but non lucratif, une coopérative, un gouvernement, une société paramunicipale, un établissement d'enseignement public ou de niveau universitaire ou une fiducie d'utilité sociale, qui fait l'objet d'une convention d'exploitation avec un gouvernement, la Ville ou un de leurs mandataires pour une durée d'au moins 20 ans ou d'un acte de servitude en leur faveur, et qui est destiné à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation ou à des ménages à revenu faible ou modeste ;

« logement abordable » : logement détenu par un organisme à but non lucratif, une coopérative, un gouvernement, une société paramunicipale, un établissement d'enseignement public ou de niveau universitaire ou une fiducie d'utilité sociale ou un logement réalisé dans le cadre d'un programme ou d'un projet d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leurs mandataires visant à offrir des propriétés abordables aux ménages et prévoyant un contrôle du prix de revente pour une durée d'au moins 20 ans; » ;

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'insertion du paragraphe suivant :

« 10° une démolition visant la réalisation d'un projet de logement social ou abordable ou la viabilisation d'un terrain à ces fins. » ;

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par l'insertion du paragraphe suivant :

« 11° lorsque les travaux sont visés par le paragraphe 10° de l'article 4, des pièces justificatives démontrant que la démolition vise la réalisation d'un projet de logements social ou abordable ou la viabilisation d'un terrain à ces fins » ;

4. L'article 8 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, au premier alinéa, après les mots « accompagnée des documents » des mots « réalisés par une personne experte dans le domaine » ;

2° l'insertion, au 4^e paragraphe, après les mots « du bâtiment et de son voisinage »

des mots « ainsi qu'un rapport présentant les dates et étapes importantes de l'histoire de l'immeuble » ;

3° l'insertion, au 7^e paragraphe, après les mots « l'ensemble de l'immeuble » des mots « , d'un descriptif des éléments constructifs touchés par l'intervention » ;

4° l'insertion, au 8^e paragraphe, après les mots « réemploi des matériaux » des mots « ou de valorisation visant à identifier les matériaux qui seront réutilisés sur le site » ;

5° l'insertion, après le paragraphe 8, du paragraphe suivant :

« 8.1° un plan de détournement de l'enfouissement pour l'ensemble des résidus de construction. » ;

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 8, des articles suivants :

« **8.1** Dans le cas d'une demande visant un immeuble patrimonial, celle-ci doit également être accompagnée des documents et renseignements suivants réalisés par une personne experte dans le domaine notamment en histoire, en patrimoine, en architecture, etc. :

1° un relevé photographique complet de l'immeuble, incluant les pièces intérieures, l'enveloppe du bâtiment ainsi que les éléments caractéristiques patrimoniaux du bâtiment et du terrain, ainsi que des rues et terrains adjacents ;

2° une étude documentaire réalisée selon les paramètres définis à l'ANNEXE C intitulée « Paramètres d'étude documentaire » ;

3° une évaluation patrimoniale ;

4° une démonstration visant à identifier les alternatives possibles pour conserver l'immeuble ou une partie de l'immeuble et l'intégrer au projet envisagé ;

~~5° un descriptif des éléments constructifs touchés par l'intervention.~~

8.2 Dans le cas d'une demande visant un immeuble situé dans un secteur identifié à l'ANNEXE B intitulée « Secteurs d'intérêt archéologique et ensembles patrimoniaux institutionnels », celle-ci doit également être accompagnée de la documentation archéologique suivante réalisée par personne experte dans le domaine de l'archéologie :

1° une évaluation théorique du potentiel archéologique incluant minimalement

a) la description de la situation actuelle du site visé ;

b) l'état des connaissances qui définit la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire au moyen de l'analyse des données environnementales, géomorphologiques, historiques et archéologiques ;

c) l'identification et la caractérisation du potentiel archéologique, réalisées au moyen d'un plan, en spécifiant la qualité documentaire et didactique, la représentativité et la capacité d'évocation (si applicable) des vestiges archéologiques appréhendés ;

d) l'évaluation des impacts du projet sur le potentiel archéologique identifié, ainsi que la formulation de recommandations.

2° lorsque l'évaluation théorique confirme la présence d'un potentiel archéologique sur la propriété, une évaluation sur le terrain réalisée sous forme d'un inventaire archéologique doit être effectuée au moyen de forages, de sondages et de tranchées, permettant de localiser et d'évaluer la nature, l'intégrité et les valeurs des vestiges ou des sites archéologiques présents.

3° lorsque l'inventaire archéologique démontre la présence de vestiges ou de sites archéologiques, une évaluation des mesures de mitigation à mettre en œuvre comprenant :

a) la réalisation de fouilles archéologiques, incluant l'analyse et l'interprétation des données recueillies ;

b) la modification ou la relocalisation du projet ;

c) la conservation intégrale in situ de vestiges archéologiques ;

d) la mise en valeur de vestiges archéologiques. » ;

6. L'article 16 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, après le paragraphe 2 du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 2.1° la contribution de l'immeuble à la cohérence de la trame urbaine et du paysage de la rue ; » ;

2° le remplacement, au paragraphe 4 du premier alinéa, des mots « dans un souci patrimonial » par « sur la base de l'évaluation du niveau d'intérêt patrimonial » ;

3° l'ajout, après le paragraphe 4 du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 4.1° la démolition est restreinte à un immeuble ou à des parties d'immeubles jugés irrécupérables, dans un souci de transition écologique; » ;

4° l'ajout, après le paragraphe 6 du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 6.1° les mesures visant à favoriser la transition écologique dans le cadre de l'utilisation projetée du sol dégagé; » ;

5° l'ajout, après le paragraphe 5 du deuxième alinéa, des paragraphes suivants :

« 6° dans le cas d'un ensemble patrimonial institutionnel, assurer la conservation des bâtiments et éléments essentiels au maintien des valeurs patrimoniales de l'ensemble, identifiés à la suite d'une évaluation patrimoniale. À cette fin, la démolition d'un bâtiment ou élément essentiel, démontré comme étant dangereux ou irrécupérable, rencontre l'objectif de conservation du bâtiment ou de l'élément si des travaux de consolidation, de réfection, de réparation ou d'entretien s'avèrent techniquement impossibles ;

7° compatibilité du projet de remplacement avec les valeurs du lieu patrimonial, notamment en ce qui concerne les usages, la composition architecturale et paysagère d'ensemble, ainsi que les éléments patrimoniaux conservés. »;

6° l'ajout du troisième alinéa suivant :

« Lorsque la demande d'autorisation concerne un immeuble situé dans un secteur délimité à ANNEXE B intitulée « Secteurs d'intérêt archéologique et ensembles patrimoniaux institutionnels », le critère suivant doit également être évalué :

1° concevoir le projet de démolition et de remplacement en assurant l'intégrité, la protection et la mise en valeur des vestiges archéologiques, selon leur importance documentaire et didactique identifiée dans la documentation archéologique. » ;

7. Ce règlement est modifié par l'ajout de l'annexe A intitulée « Liste des immeubles patrimoniaux inscrits au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal » jointe à l'annexe 1 du présent règlement ;

8. Ce règlement est modifié par l'ajout de l'annexe B intitulée « Secteurs d'intérêt archéologique et ensembles patrimoniaux institutionnels » jointe à l'annexe 2 du présent règlement.

9. Ce règlement est modifié par l'ajout de l'annexe C intitulée « Paramètres d'étude documentaire » jointe à l'annexe 3 du présent règlement.

ANNEXE A

Liste des immeubles patrimoniaux inscrits au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal

ANNEXE B

Secteurs d'intérêt archéologique et ensembles patrimoniaux institutionnels

ANNEXE C

Paramètres d'étude documentaire

GDD : 1268373014

Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteaupert
Secrétaire d'arrondissement



Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

Immeubles patrimoniaux exceptionnels

L'adresse est celle indiquée au rôle foncier ou celle généralement utilisée pour référer au lieu. Elle est mentionnée à titre indicatif et est non limitative, c'est-à-dire qu'un immeuble peut comporter une ou plusieurs autres adresses. Un immeuble inscrit à la liste doit être considéré comme un lieu; il peut donc comprendre un ou plusieurs terrains ainsi qu'un ou plusieurs bâtiments ou autres constructions.

Immeubles patrimoniaux exceptionnels		
Adresse	Nom historique	Fait partie d'un ensemble patrimonial
Vocation historique commerciale		
2010-2016	boulevard Gouin Est	Magasin général Corbeil
1100	rue Sauriol Est	Édifice Bell
Vocation historique liée au génie civil		
4799	boulevard Gouin Ouest	Station de pompage Lavigne
Vocation historique industrielle		
10897	rue du Pont	Moulin à farine du Sault-au-Récollet
10865	rue du Pressoir	Maison du Pressoir
Vocation historique publique		
11600	boulevard de l'Acadie	École de la Dauversière
11845	boulevard de l'Acadie	École secondaire Évangéline
10500	avenue du Bois-de-Boulogne	École normale Ignace-Bourget pour filles
12137	avenue du Bois-de-Boulogne	Caserne de pompiers Bois-de-Boulogne (n° 38) et poste de police n° 26
1001	boulevard Crémazie Est	Collège André-Grasset
1000	rue Émile-Journault	Complexe sportif Claude-Robillard
1945	rue Fleury Est	Caserne de pompiers n° 43
1105	boulevard Gouin Est	École Sophie-Barat
1150-1212	boulevard Gouin Est	École secondaire Sainte-Anne-Marie
750	boulevard Gouin Est	École Monseigneur-Gauthier
6555	boulevard Gouin Ouest	Sanatorium Prévost
5400	boulevard Gouin Ouest	Hôpital Sacré-Cœur
555	boulevard Gouin Ouest	Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci
800	boulevard Gouin Ouest	Prison de Bordeaux
9155	boulevard Gouin Ouest	Collège Sainte-Marcelline

Immeubles patrimoniaux exceptionnels			
Adresse		Nom historique	Fait partie d'un ensemble patrimonial
10825-10827	rue Lajeunesse	Caserne de pompiers n° 35 et poste de police n° 27	
12345	avenue de la Miséricorde	École Pasteur	
500	avenue du Mont-Cassin	École Saint-Benoît	
9944	boulevard Saint-Michel	École Our Lady of Pompei	
1750	rue Sauriol Est	Collège Regina-Assumpta	
10591	rue Séguin	École de la Visitation	
Vocation historique religieuse			
5555	rue De Salaberry	Résidence Salaberry	Ensemble patrimonial institutionnel
649-665	boulevard Gouin Est	Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Ensemble patrimonial institutionnel
1589	boulevard Gouin Ouest	Croix de chemin	
12055	rue Grenet	Maison mère des Sœurs de la Providence	Ensemble patrimonial institutionnel
12225-12227	rue Grenet	Résidence Notre-Dame-de-la-Providence	Ensemble patrimonial institutionnel
1700-1750	boulevard Henri-Bourassa Est	Maison Saint-Joseph-du-Sault-au-Récollet	Ensemble patrimonial institutionnel
12435	avenue de la Miséricorde	Maison mère des Sœurs de Miséricorde	Ensemble patrimonial institutionnel
Vocation historique résidentielle			
12275	boulevard de l'Acadie	Maison Gagnon	
12530	avenue Albert-Prévost	Maison Bernard-Lefebvre	
12445	rue De Serres		
1	boulevard Gouin Est	Maison George-Lebel	
1737	boulevard Gouin Est	Maison Joseph-David	
1771	boulevard Gouin Est		
1915	boulevard Gouin Est	Maison Pesant	
1920	boulevard Gouin Est	Maison Eustache-Lin-Prévost	
1947	boulevard Gouin Est	Maison Boudreau dit Graveline	
1995	boulevard Gouin Est	Maison du Docteur	
2084-2086	boulevard Gouin Est	Maison Pascal-Persillier dit Lachapelle	
2134	boulevard Gouin Est	Maison Laporte	
2161-2171	boulevard Gouin Est	Maison Corbeil	
2187	boulevard Gouin Est	Maison Delorme	
2229	boulevard Gouin Est	Maison Joseph-Prévost	
2273	boulevard Gouin Est	Maison Antoine-Brousseau	
2353	boulevard Gouin Est	Maison Monette	



Immeubles patrimoniaux exceptionnels		
Adresse	Nom historique	Fait partie d'un ensemble patrimonial
2900	boulevard Gouin Est	Maison François-Dagenais
337	boulevard Gouin Est	Maison Joseph-Dagenais
649	boulevard Gouin Est	Maison Boucher
843	boulevard Gouin Est	Ensemble patrimonial institutionnel
1576	boulevard Gouin Ouest	
1589	boulevard Gouin Ouest	
305	boulevard Gouin Ouest	
790	boulevard Gouin Ouest	Maison Pierre-Persillier dit Lachapelle
9095	boulevard Gouin Ouest	Maison Mary-Dorothy-Molson
9185	boulevard Gouin Ouest	Maison du chauffeur du domaine Ogilvie
10812	Grande Allée	
10820	Grande Allée	Duplex Cléophas-Beaudouin
12450	rue Jasmin	Maison Roger des Trois Maisons
12455	rue Jasmin	Résidence Gérard-Miron
7110	avenue Jean-Bourdon	Maison Irène-Faguy
10741	rue Lambert	Maison Leblanc
10755-10757	avenue du Sacré-Cœur	Maison Fortin
175	rue Somerville	Résidence Raymond-Miron

Tableau A3-AC1

Immeubles patrimoniaux intéressants

Immeubles patrimoniaux intéressants		
Adresse	Nom historique	Fait partie d'un ensemble patrimonial
Vocation historique commerciale		
555	boulevard Crémazie Est	Édifice Caisse populaire Desjardins Crémazie
2100	rue Fleury Est	Édifice Caisse populaire Desjardins Saints-Martyrs-Canadiens
1405	boulevard Henri-Bourassa Est	
370	boulevard Henri-Bourassa Est	Édifice Caisse populaire Desjardins Saint-Nicolas
50-60	boulevard Henri-Bourassa Ouest	Édifice Banque Laurentienne
Vocation historique publique		
10-20	rue Chabanel Ouest	Caserne de pompiers n° 49
12347	rue De Serres	Collège André-Prévert
10495	avenue Georges-Baril	École Saint-Paul-de-la-Croix
12245	rue Grenet	Édifice La polyclinique de Montréal
1940	boulevard Henri-Bourassa Est	Édifice de la Fédération des Collèges classiques
8735-8745	avenue Henri-Julien	École Saint Raphael
10600	avenue Larose	École Saint-Antoine-Marie-Claret
525	rue de Louvain Est	École du Christ-Roi
3400	rue Nadon	École Malcolm Campbell High School
9955-10055	avenue Papineau	École Pie-X
9920-9930	rue Parthenais	École Saints-Martyrs-Canadiens
215	rue Prieur Ouest	École Saint-André-Apôtre
9335	rue Saint-Hubert	Institut Dominique-Savio
9767-9769	boulevard Saint-Laurent	École Marie-Anne
Vocation historique religieuse		
12375	rue du Fort-Lorette	Buanderie des Sœurs de la Miséricorde



Immeubles patrimoniaux intéressants		
Adresse	Nom historique	Fait partie d'un ensemble patrimonial
Vocation historique résidentielle		
11933	boulevard de l'Acadie	Résidence Louis-Joseph Lapierre
2325	rue Benjamin-Sulte	
10615	avenue de l'Esplanade	Maison Philippe-Despocas
12485	rue Fréchette	Maison Denis-Larose
11774	rue Frigon	
11901	rue Frigon	Résidence Jean-Paul-Dionne
1615-1635	boulevard Gouin Est	Résidence Berthiaume-Du Tremblay
1479	boulevard Gouin Ouest	
2381	boulevard Gouin Ouest	
2500	boulevard Gouin Ouest	Maison Vincent-Miron
3245	boulevard Gouin Ouest	
68	boulevard Gouin Ouest	
10000	place Guillaume-Chambon	Maison Yvette-Gagné
12120	avenue Henri-Beau	Maison Bertrand-Lavoie
12355	place René-Guénette	
250	rue Somerville	Maison Jean-Crevier
Autre vocation historique		
6891	boulevard Gouin Ouest	Dépendance de la résidence d'été de Lord Atholstan

Tableau A3-AC2

Lieux de culte patrimoniaux et immeubles associés

Le niveau d'intérêt d'un lieu de culte patrimonial inscrit à la présente liste (incontournable, exceptionnel ou intéressant) est déterminé à la suite d'une caractérisation patrimoniale faite par la Ville.

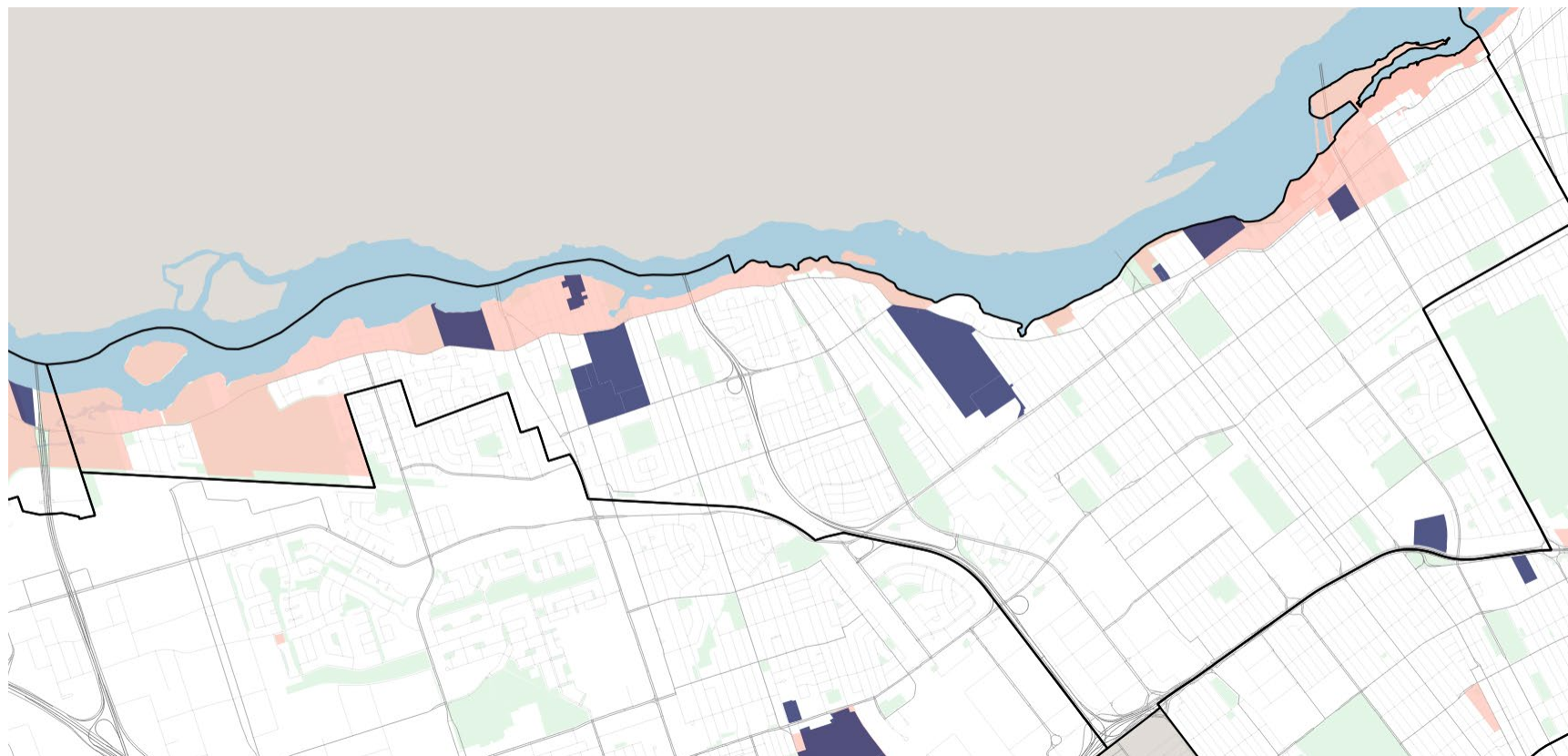
Lieux de culte patrimoniaux et immeubles associés			
Adresse	Nom historique	Niveau d'intérêt	Fait partie d'un ensemble patrimonial
10211	rue Basile-Routhier	Église Ahunstic United	Non évalué
11775	rue Filion	Église Transfiguration of Our Lord	Non évalué
11775	rue Filion	Presbytère Transfiguration of Our Lord	Exceptionnel
10120	avenue D'Auteuil	Église Saint-Jude	Non évalué
10120	avenue D'Auteuil	Presbytère Saint-Jude	Intéressant
145	rue De Beauharnois Ouest	Église Saint-Simon-Apôtre	Non évalué
145	rue De Beauharnois Ouest	Presbytère Saint-Simon-Apôtre	Exceptionnel
9810	rue De La Roche	Église Saint-Charles-Garnier	Non évalué
9810	rue De La Roche	Presbytère Saint-Charles-Garnier	Intéressant
4545	rue De Salaberry	Église Sainte-Odile	Non évalué
4545	rue De Salaberry	Presbytère Sainte-Odile	Intéressant
11455	rue Drouart	Église Saint-Gaëtan	Non évalué
11455	rue Drouart	Presbytère Saint-Gaëtan	Exceptionnel
11801	rue Élie-Blanchard	Église Archangels Michael and Gabriel Greek Orthodox	Non évalué
10215	avenue Georges-Baril	Église Saint-Paul-de-la-Croix	Non évalué
10215	avenue Georges-Baril	Presbytère Saint-Paul-de-la-Croix	Intéressant
120	boulevard Gouin Est	Église The Virgin Mary Antiochan Orthodox	Non évalué
120	boulevard Gouin Est	Presbytère The Virgin Mary Antiochan Orthodox	Exceptionnel
1000	boulevard Gouin Est	Église Sainte-Madeleine-Sophie-Barat	Non évalué
1000	boulevard Gouin Est	Presbytère Sainte-Madeleine-Sophie-Barat	Exceptionnel
1829-1847	boulevard Gouin Est	Église La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Non évalué
1829-1847	boulevard Gouin Est	Presbytère La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Exceptionnel
1829	boulevard Gouin Est	Maison du sacristain de l'église La-Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Exceptionnel
5689	boulevard Gouin Ouest	Église Notre-Dame-des-Anges	Non évalué



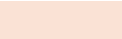
Lieux de culte patrimoniaux et immeubles associés				
Adresse		Nom historique	Niveau d'intérêt	Fait partie d'un ensemble patrimonial
5689	boulevard Gouin Ouest	Presbytère Notre-Dame-des-Anges	Intéressant	
2800	boulevard Henri-Bourassa Est	Église Saint-Antoine-Marie-Claret	Non évalué	
2800	boulevard Henri-Bourassa Est	Presbytère Saint-Antoine-Marie-Claret	Intéressant	
7055	avenue Jean-Bourdon	Église Notre-Dame-du-Bel-Amour	Non évalué	
7055	avenue Jean-Bourdon	Presbytère Notre-Dame-du-Bel-Amour	Exceptionnel	
45	rue Legendre Ouest	Église Slovak Catholic Eastern Rite Church of Ascension	Non évalué	
510	rue de Louvain Est	Église Christ-Roi	Non évalué	
510	rue de Louvain Est	Presbytère Christ-Roi	Intéressant	
505	avenue du Mont-Cassin	Église Saint-Benoît	Non évalué	
505	avenue du Mont-Cassin	Presbytère Saint-Benoît	Exceptionnel	
11800	boulevard O'Brien	Église Val Royal Baptist	Non évalué	
3401	rue Olivar-Asselin	Église apostolique arménienne Sourp Hagop	Non évalué	
10005	rue Parthenais	Église Saints-Martyrs-Canadiens	Non évalué	
10005	rue Parthenais	Presbytère Saints-Martyrs-Canadiens	Exceptionnel	
655	rue Sauriol Est	Église Sainte-Rita	Non évalué	
655	rue Sauriol Est	Presbytère Sainte-Rita	Intéressant	
2875	rue Sauvé Est	Église Notre-Dame-de-Pompéi	Non évalué	
2875	rue Sauvé Est	Salle communautaire Notre-Dame-de-Pompéi	Exceptionnel	
12275	chemin de Somerset	Église Church of the Good Shepherd	Non évalué	
12275	chemin de Somerset	Salle communautaire Church of the Good Shepherd	Intéressant	
1650	rue Viel	Église Saint-Joseph-de-Bordeaux	Non évalué	
1650	rue Viel	Presbytère Saint-Joseph-de-Bordeaux	Intéressant	
10530	rue Waverly	Église Saint-André-Apôtre	Non évalué	
10530	rue Waverly	Presbytère Saint-André-Apôtre	Intéressant	

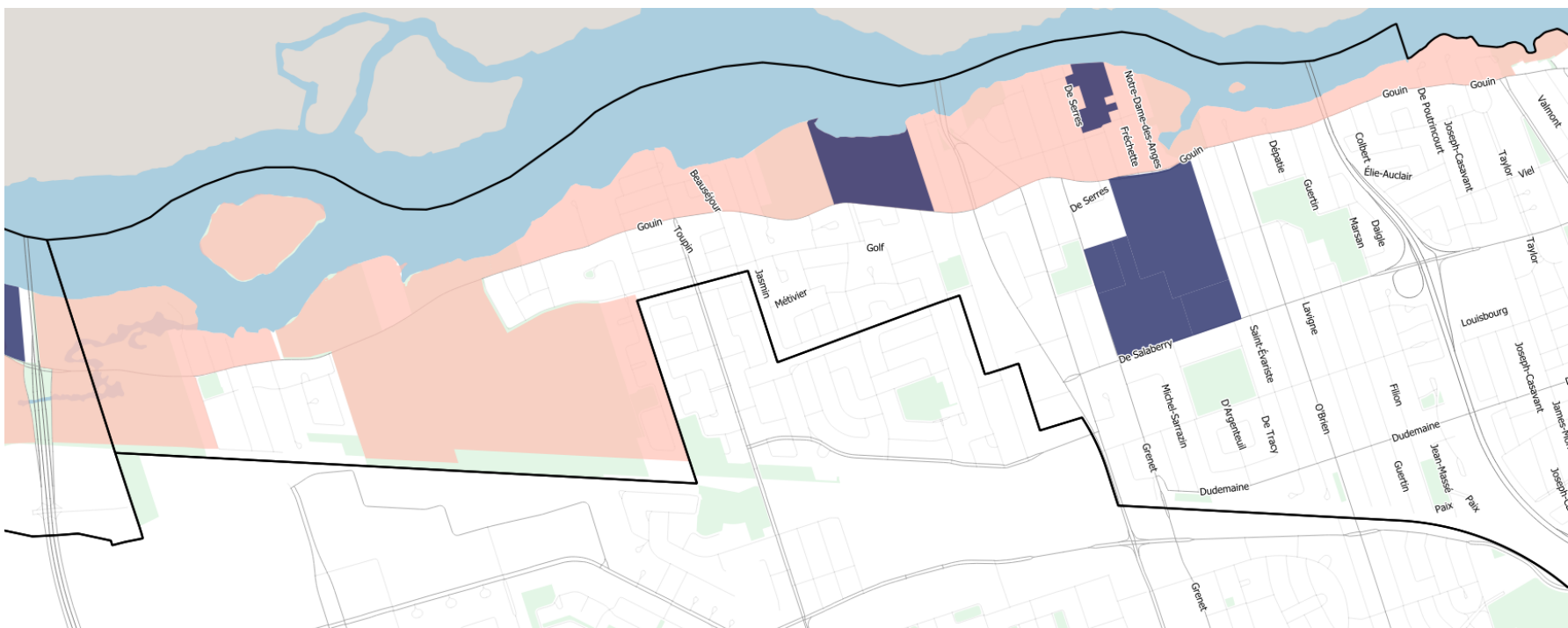
Tableau A3-AC3

ANNEXE B - Secteurs d'intérêt archéologique et ensembles patrimoniaux institutionnels

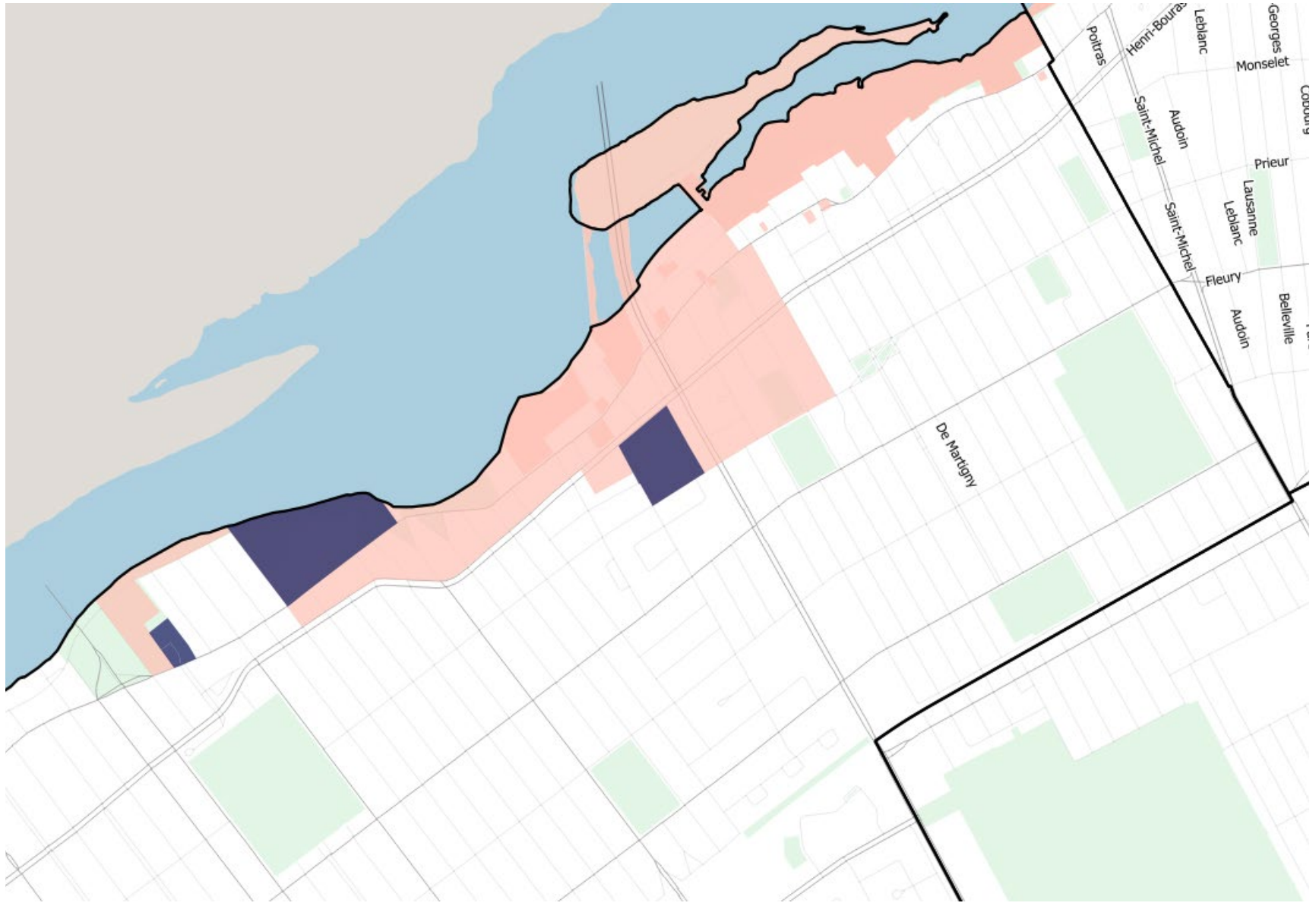


Légende

-  Secteur d'intérêt archéologique
-  Ensemble patrimonial institutionnel







Une étude documentaire doit présenter le contenu suivant :

Présentation du lieu

Identification

- 4297
- Nom du lieu
- 4298
- Adresse ou emplacement du lieu, arrondissement
- 4299
- Plan du lieu dans son contexte

Statut

- 4300
- Désignation en tant que lieu historique national (fédéral)
- 4301
- Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (provincial ou municipal)
- 4302
- Désignation patrimoniale dans le Plan d'urbanisme et de mobilité
- 4303
- Potentiel archéologique selon le Plan d'urbanisme et de mobilité
- 4304
- Autres statuts pertinents

État actuel

- 4305
- Contexte urbain
- 4306
- Morphologie, topographie et environnement naturel du site
- 4307
- Organisation spatiale du site et du(des) bâtiment(s)
- 4308
- Usage(s) du site et du(des) bâtiment(s)
- 4309
- Photographies

Évolution du lieu

- 4310
- Synthèse (avec illustrations, photographies et plans anciens à l'appui) des grandes étapes de l'évolution (ex. tracé de rues, lotissement et acquisition(s) du terrain, constructions et aménagements) :
 - 4311◦ du secteur
 - 4312◦ du site et du(des) bâtiment(s)
- 4313
- Brève présentation des institutions, concepteurs et personnages marquants associés au lieu
- 4314
- Brève présentation des phénomènes, traditions ou événements associés au lieu

- 4315
- Chronologie (date – événement) des grandes étapes de l'évaluation du secteur et du lieu présentées précédemment

Fiches sur les composantes

Bâtiments :

- 4316
- Description (implantation, volumétrie, matériaux, composition architecturale, etc.)
- 4317
- Date de construction, date et brève description des modifications marquantes
- 4318
- Concepteurs (brève biographie et principales réalisations)
- 4319
- Propriétaires et occupants marquants (brève biographie)
- 4320
- Fonctions d'origine, significatives et actuelles
- 4321
- Analyse architecturale
- 4322
- Iconographie (ancienne et actuelle)

Paysage :

- 4323
- Découpage du lieu en sous-entités paysagères, le cas échéant
- 4324
- Description des composantes paysagères actuelles, par sous-entités le cas échéant (relief/ géologie, eau, végétation, parcellaire, viaire, éléments construits et paysagers, usages, vues d'intérêt, organisation spatiale)
- 4325
- Date d'aménagement, modifications marquantes
- 4326
- Concepteurs (si applicable)
- 4327
- Identification des caractéristiques et éléments paysagers structurants et significatifs, notamment ceux ayant persisté à travers le temps
- 4328
- Analyse paysagère
- 4329
- Iconographie (ancienne et actuelle)

Bibliographie et sources documentaires

Auteur, date